



# VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

**Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)**

**Spécialité Animateur**

**Mention Loisirs Tous Publics (LTP)**

**Territoire de BETHUNE**

**2024-2025**

## Objectifs

L'animateur (trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

- 1- L'animateur (trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics
- 2- L'animateur (trice) met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- 3- L'animateur (trice) conduit une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'ACM
- 4- L'animateur (trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs

## Programme de l'action de formation

La formation est construite autour des 4 Unités Capitalisables, constitutives du référentiel de certification de diplôme, et définies par les objectifs terminaux suivants :

**Dans les 2 unités capitalisables transversales, quelle que soit la spécialité :**

**UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE :**

- OI-1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- OI-1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- OI-1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure.

**UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :**

- OI-2-1 : Concevoir un projet d'animation ;
- OI-2-1 : Conduire un projet d'animation ;
- OI-2-3 : Evaluer un projet d'animation.



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

### Dans les deux unités capitalisables (UC) de la mention :

*UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)*

OI-3-1 : Organiser et évaluer les activités

OI-3-2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

OI-3-3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

*UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »*

OI-4-1 : Situer son activité d'animation dans un territoire

OI-4-2 : Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure

OI-4-3 : Conduire des activités d'animation

### Spécificités du CPIE Val d'Authie :

Une approche du développement durable (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...)

### Méthodes et outils pédagogiques

Le contenu des semaines alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.

### Stage

Stage tout au long de l'année : 2 à 3 jours par semaine et toutes les vacances scolaires.

Lieux possibles : Service jeunesse d'une collectivité, Association, Maison de quartier, ...

Obligation de réaliser une partie de stage dans le cadre de la direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM).

### Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par la validation de 4 UC (Unités Capitalisables) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

### Conditions d'admission, prérequis

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « loisirs tous publics » du BP JEPS spécialité « animateur ».

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » sont :

- **être titulaire** de l'**UNE** des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;

- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;

- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;

- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

- **être capable de justifier** d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de **200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

[Dispenses de justification d'expérience de 200 h demandée ci-dessus :](#)

**Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures**, le (la) candidat(e) titulaire **d'un diplôme** figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur périscolaire » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » (BAC PRO SPVL) ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

### Sélections :

Les sélections consistent en la réalisation d'un écrit (description d'une photographie représentant une situation d'animation) et d'un entretien de motivation face à 2 jurés de l'organisme de formation.

### Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allègement complet d'UC ou de blocs d'UC.

### Coût

Pour les salariés : 15 euros de l'heure (possibilité de prise en charge CPF, OPCO, FONGECIF..., nous contacter).

Contrat d'apprentissage : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Pour les personnes à la recherche d'un emploi (inscrites ou non au pôle emploi) / les salariés en contrat aidé / les salariés en temps partiel (moins de 24 h /semaine) / les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi / les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier / les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail :

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Hauts de France (avec la participation de fonds européens) et est donc gratuite pour les personnes retenues sur une place Région (Attention pour les personnes diplômées, il faut être sorti du système scolaire depuis plus d'un an).

Pour bénéficier du financement, il faut impérativement être **majeur**.

Une indemnité est versée aux participants par l'intermédiaire du pôle emploi ou de la Région via l'ASP. Pour l'indemnité, il est obligatoire d'être inscrit au Pôle Emploi.



## VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

### Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou [lynda.ananie@cpie-authie.org](mailto:lynda.ananie@cpie-authie.org)

**Nombre d'heures de formation :** 600 heures en centre et 600 heures (minimum) en stage  
Possibilité d'allègements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation  
2 à 3 jours de formation par semaine et le reste en alternance.

**Nombre de parcours financés Région :** 12

**Lieux de formation :** Béthunois (lieu à confirmer)  
**Restauration possible sur place :** mise à disposition d'une salle équipée de four micro-onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

**Rémunération :** Pour les demandeurs d'emploi : en fonction des droits pôle emploi : AREF ou ASP

### PLANNING

Réunion d'info collective 1 : 19 septembre 2024 à 14 heures

Réunion d'info collective 2 : 15 octobre 2024 à 10 heures

**ENVOYER UN MAIL POUR S'INSCRIRE A UNE DES REUNIONS D'INFORMATION :**

[cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) ou [benjamin.brunel@cpie-authie.org](mailto:benjamin.brunel@cpie-authie.org)

Sélections 1 sur convocation : 09 octobre 2024

ou Sélections 2 sur convocation : 04 novembre 2024

Dates formation : du 27 novembre 2024 au 24 novembre 2025.

### Contacts :

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org)

Benjamin BRUNEL, Coordonnateur du BPJEPS LTP, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [benjamin.brunel@cpie-authie.org](mailto:benjamin.brunel@cpie-authie.org)